

Zeitschrift:	Monuments vaudois
Herausgeber:	Association Edimento - pour le patrimoine
Band:	7 (2017)
Artikel:	Charles-Henri Matthey (1880-1956) : un nom "qui restera attaché à la restauration de nos principaux monuments historiques"
Autor:	Piguet, Claire
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1053361

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OUVERTURE

Charles-Henri Matthey (1880-1956)

Un nom « qui restera attaché à la restauration de nos principaux monuments historiques »¹

Claire Piguet

Les regrettables circonstances qui motivèrent, en 1934, la suspension, par le Conseil d'État, de l'intendant des bâtiments Charles-Henri Matthey, ne sont pas une raison d'oublier à tout jamais les services que ce citoyen a rendus au pays par son activité professionnelle et par d'heureuses initiatives et réalisations².

À toute bonne histoire, son héros, ses ressorts dramatiques et son mystère! Pour quelles raisons, Charles-Henri Matthey (1880-1956) ne se voit-il accorder qu'un hommage en demi-teinte en lieu et place de l'éloge flatteur rendu habituellement aux notables? Suspension ou services rendus? Regrettables circonstances ou heureuses initiatives? Les termes à connotations contradictoires se côtoient dans les rares nécrologies qui lui sont consacrées³; ces mots sèment le doute sur le bilan de la carrière de l'intendant des bâtiments ayant œuvré à ce titre de 1902 à 1934 au service de l'État de Neuchâtel. Tentons de cerner le personnage à travers sa conception de la restauration et de la conservation du patrimoine⁴.

« UNE GRANDE TÂCHE L'ATTENDAIT »⁵

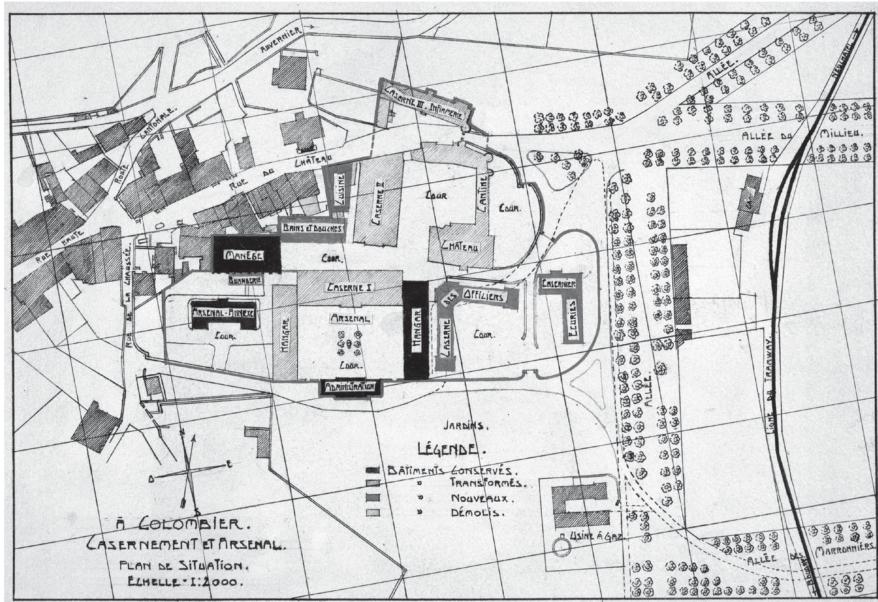
Rien ne prédestine Matthey, fils de cheminot, à une carrière dans le domaine de l'architecture. Après une scolarité supérieure, les étapes professionnelles se succèdent pourtant à un rythme très rapide: à la suite d'une brève formation à Neuchâtel dans le bureau de Gustave Chable, le jeune homme se déclare « architecte » lors de son examen de recrue en septembre 1899 et entre au service de l'État en février 1900 comme aide-architecte cantonal⁶. Il n'aura



¹ *Vue générale du site du château de Colombier depuis le sud-est, état 2013 (OPAN, photo Fabien Droz).*

pas l'occasion de compléter son instruction par une école d'architecture, des stages pratiques ou tout autre voyage d'études. Le décès de son supérieur le propulse, deux ans plus tard, à la tête du service, qui va devenir l'Intendance des bâtiments de l'État (ci-après l'Intendance)⁷. En 1905, il épouse Jeanne Irma Béguin, une institutrice neuchâteloise qui lui donnera trois enfants⁸.

Architecte ambitieux malgré une formation professionnelle sommaire, Matthey se retrouve à 22 ans aux commandes de l'Intendance, une entité créée en 1902 en remplacement du poste d'architecte cantonal⁹. L'État renonce désormais à réaliser ses constructions neuves à l'interne, au profit de mandats confiés à des bureaux privés à l'issue de concours¹⁰. La nouvelle définition des tâches cantonne en



2 Plan de situation accompagnant le projet de transformation présenté au Grand Conseil en 1908; la présence des vestiges romains conduira au changement d'orientation de la caserne des officiers et des nouvelles écuries. (AEN, 4TP-2)

principe l'Intendance à l'entretien des bâtiments de l'État et à la supervision des constructions publiques réalisées dans le canton¹¹. Dans une région qui connaît un essor sans précédent, de lourdes charges et de larges pouvoirs reposent sur les épaules du jeune intendant¹². Doté d'une grande puissance de travail, Matthey incarnera, durant trente ans, la politique de l'État en matière de constructions. Il collabore notamment à la modernisation de la législation sur les constructions et fait partie de nombreuses commissions aux niveaux cantonal et fédéral, sans oublier la part active qu'il joue dans la vie associative neuchâteloise¹³.

L'entretien des bâtiments de l'État comprenant les «réparations majeures», Matthey se retrouve sans tarder à la tête de deux entreprises d'envergure: la remise en état et la modernisation des châteaux de Neuchâtel et de Colombier (**fig. 1**). Propriétés du Canton, ces bâtiments abritent respectivement l'administration cantonale et une place d'armes fédérale, des institutions qui requièrent des locaux en phase avec les besoins et les normes du moment en matière d'hygiène, de sécurité contre l'incendie, d'éclairage et de chauffage notamment.

Alors que les projets initiaux qualifient les travaux de «transformation», pour quelles raisons l'archiviste Louis Thévenaz leur appose-t-il l'étiquette de «restauration» dans sa nécrologie de Matthey? Comment est-on passé de la simple mise en conformité des bâtiments à des restaurations d'envergure? Pourquoi les interventions de l'intendant des bâtiments ont-elles laissé un tel impact dans le canton?

UN TERREAU PROPICE À LA PRISE EN CHARGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Dans une histoire, il faut un rebondissement, par lequel le héros connaît un basculement vers sa destinée. Au risque de décevoir les esprits romanesques, le revirement de Matthey ne résulte pas d'un événement dramatique ou d'une révélation soudaine, mais découle d'un processus de maturation, de découverte de l'archéologie et de prise de conscience de la notion de patrimoine. Hasard ou coïncidence, le futur intendant des bâtiments entame, en 1900, sa vie professionnelle avec la réparation de l'enceinte du château de Valangin, un chantier qu'Auguste Ribaux, architecte cantonal, supervise avec pragmatisme, non sans afficher son scepticisme quant à l'utilité des monuments historiques¹⁴. Matthey s'occupe alors des travaux de consolidation et de réparation des parties saines des murs, tout en supervisant la démolition et de la reconstruction des éléments trop délabrés. Ce chantier offre toutefois au jeune architecte l'occasion de côtoyer les pionniers de la défense du patrimoine neuchâtelois, des hommes qui œuvrent à Valangin à la sauvegarde et à la mise en valeur de l'ancien corps de logis pour le compte de la Société cantonale d'histoire et d'archéologie¹⁵.

À la fin du XIX^e siècle, Neuchâtel connaît une forte mobilisation des milieux culturels en faveur du patrimoine régional. Après trois arrêtés du Conseil d'État destinés à juguler le florissant marché des «antiquités lacustres»

3ab Bâtiment dit des bains-douches (1909-10). La fièvre constructive de l'Intendance est dans le collimateur de députés libéraux qui s'insurgent contre l'absence de concours et de mandats confiés à des architectes privés¹⁶. Si l'hygiène et le confort de ces nouveaux aménagements suscitent émerveillement et louange – les établissements militaires n'ayant « presque rien à envier aux installations de nos hôtels modernes »¹⁷ –, les détracteurs de l'armée dénoncent le coût des travaux, qualifiant la caserne de « Grotte aux Millions »¹⁸. (OPAN, fonds ISCP, 1911).



d'une part (1878 et 1883) et l'exploitation des blocs erratiques d'autre part (1895)¹⁹, le Canton devient la troisième entité suisse à apporter une réponse juridique à la question²⁰. Sans entrer dans les détails, la loi promulguée en 1902 charge une Commission cantonale des monuments historiques d'établir une première liste de bâtiments et d'objets à mettre sous protection, les propriétaires et l'Intendance assurant concrètement leur conservation²¹. Secrétaire de ladite commission à partir de 1903, Matthey accède à une nouvelle responsabilité: la sauvegarde du patrimoine neuchâtelois, un domaine qui va désormais occuper une part importante de son emploi du temps²².

La rapide ascension du jeune architecte ne le prédestine pas à cette tâche, mais il sait tirer parti d'un entourage professionnel exceptionnel pour étoffer ses connaissances et se forger une méthode de travail. Il est d'abord dirigé par Louis Perrier (1849-1913) – architecte de formation et conseiller d'État en charge des Travaux publics (1903-1912) –, puis guidé par Albert Naef (1862-1936), archéologue cantonal vaudois et membre influent de nombreuses instances de protection du patrimoine, parmi lesquelles la commission neuchâteloise²³. La nécrologie passe sous silence le rôle joué par l'architecte Léo Châtelain (1839-1912)²⁴ et par l'un des principaux contradicteurs de l'intendant, Philippe Godet (1850-1922)²⁵. Le cercle d'influence de Matthey dépasse sans tarder les frontières cantonales. Figurent, parmi ses mentors ou collègues, les pionniers suisses de la conservation du patrimoine, des architectes, archéologues et historiens qu'il côtoie sur les chantiers et au sein des commissions cantonale et fédérale des monuments historiques²⁶. Il jouira du plein soutien de ses pairs jusqu'à la fin de sa carrière²⁷.

Alors que des débats animés agitent les milieux érudits à propos de la définition et de l'extension de la notion de monument historique ou «national», des mesures législatives et administratives à prendre pour leur protection, ainsi que des principes déontologiques à mettre en œuvre²⁸, Matthey est en prise directe avec la réalité du chantier et sert à ces experts de vitrine à l'échelle régionale. Autodidacte et homme de terrain, il ne théorise guère son approche; il faut par conséquent déduire les principes qui guident ses interventions, à partir de ses réalisations ou des commentaires qu'il laisse transparaître au détour d'un document de chantier, d'un rapport, d'une correspondance ou de propos tenus lors d'une conférence²⁹. L'Intendance intègre sans tarder les «bonnes pratiques» du moment et applique cette déontologie et ce mode opératoire à très large échelle dans la région. Des interventions ponctuelles aux grands chantiers, aucun «monument historique» neuchâtelois, une cinquantaine de bâtiments, n'échappera à la férule de Matthey durant les trois premières décennies du XX^e siècle³⁰.

La modernisation des casernes de Colombier va servir de fil conducteur à cet article pour mieux cerner les enjeux d'un grand chantier de restauration du début au XX^e siècle, pour découvrir les principes qui sous-tendent les travaux de l'Intendance et pour en faire émerger la dimension novatrice, à mi-chemin entre les pratiques héritées du XIX^e siècle et les chartes du XX^e siècle. Malgré l'attention portée ici à la restauration du «vieux château»³¹ et en dépit de la reconnaissance de l'ancienneté du site, rappelons que, dans l'esprit des commanditaires, la transformation, l'extension, la réparation et la modernisation de la place d'armes répondent à une logique architecturale et militaire plutôt que patrimoniale.

«UN GRAND SOUCI ARCHÉOLOGIQUE
ALLIÉ À UN SENS AVISÉ DE L'UTILITÉ
PUBLIQUE»³²

Sur la rive nord du lac de Neuchâtel, à 7 km environ du chef-lieu, se dresse le château de Colombier. Tour à tour palais romain, résidence aristocratique du haut Moyen Âge, château fort, siège domanial, établissement militaire, le site est occupé sans discontinuité depuis près de 2000 ans³³. Il renoue avec sa fonction militaire à la fin du XVIII^e siècle, comme hôpital d'abord, puis casernement cantonal, avant de devenir place d'armes fédérale en 1877, une vocation qui règle toujours son quotidien et qui va laisser de profondes empreintes sur le site et son architecture. Pour répondre aux besoins de la troupe et de son commandement, les projets d'aménagement et octrois de crédits se succèdent au Grand Conseil depuis 1840.

Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, l'absence de vue générale et les demi-mesures ont raison de la patience

des autorités neuchâteloises et fédérales³⁴. Les politiques s'agacent devant les incessantes sollicitations financières – la technique des «petits paquets»³⁵ –, alors que les militaires s'insurgent devant la vétusté et l'inadéquation des infrastructures³⁶. Les pourparlers entamés en 1902 aboutissent six ans plus tard à un programme général d'agrandissement et de restauration, ainsi qu'à une nouvelle convention liant le Canton de Neuchâtel et la Confédération. En 1908 et 1912, le Grand Conseil s'engage à des travaux dépassant le million de francs, en contrepartie d'un loyer fixe et du paiement des intérêts des dépenses³⁷.

L'Intendance est la cheville ouvrière de cet énorme chantier qui comprend des constructions neuves³⁸, des interventions qualifiées d'utilitaires sur des édifices existants³⁹ et la transformation du «vieux château» (**fig. 2**). En dix ans, l'édification ou la rénovation des sept premiers bâtiments permettent à 800 hommes, à leur matériel et à leurs chevaux, de loger et de recevoir une instruction militaire dans des conditions jugées excellentes (**fig. 2-3-4**). Matthey et son équipe peuvent désormais aborder la restauration et la réaffectation du «vieux château».



⁴ En 1910, Matthey s'interroge sur le parti architectural à adopter pour intégrer la future caserne des officiers avec le «vieux château». Les experts consultés refusent le pastiche médiéval au profit d'un style «moderne» en dialogue avec l'ancien⁴⁰. Achevé en 1914, l'édifice met en œuvre ces recommandations; en témoignent les toitures, les tourelles, les encadrements et le large usage de calcaire jaune (OPAN, fonds ISCP, 1916).

ENQUÊTE OU ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE ?

En dépit de l'ancienneté reconnue du château de Colombier⁴¹ et de sa mise sous protection comme « monument historique » en 1905⁴², aucune investigation archéologique n'est inscrite au programme général des travaux de 1908. La transformation des différents bâtiments répond à des impératifs utilitaires, très éloignés des objectifs de valorisation historique qui présidaient aux restaurations de châteaux seigneuriaux comme Gorgier, Valangin ou Chillon. Peu de traces également d'un attachement identitaire régional fort ou d'une curiosité « érudite » envers cet édifice pourtant chargé d'histoire.

En 1907, la démolition des écuries accolées à la façade orientale déclenche toutefois un processus d'investigations archéologiques (fig. 5-6). Fort du soutien financier de la Confédération⁴³ et de l'appui méthodologique de ses experts, l'Intendance entreprend en 1908 la fouille des « ruines romaines », des recherches qui ne tardent pas à s'étendre au château dans son ensemble⁴⁴. En peu de temps, Matthey parvient à imposer une pratique qui intègre systématiquement l'exploration préalable des sols et des élévations des structures bâties, ainsi qu'une documentation archéologique méticuleuse⁴⁵.

Deux approches de l'archéologie se côtoient et s'influencent mutuellement : l'archéologie du terrain, parfois appelée stratigraphique, qui se consacre aux vestiges enfouis⁴⁶, et l'archéologie monumentale qui conjugue étude des sources écrites et observation des traces matérielles laissées au fil du temps sur un bâtiment⁴⁷. Les fouilles de terrain s'inscrivent dans la continuité des investigations menées par Frédéric Dubois de Montperreux en 1840-1842. Soucieux de compléter le plan de la villa romaine, les fouilleurs du début du XX^e siècle dégagent les murs enfouis et tentent de repérer les éléments architecturaux antiques prisonniers des constructions postérieures. Les travaux d'exploration du bâti portent sur les façades et murs intérieurs, dans le but d'affiner la connaissance des étapes constructives du « vieux château », d'évaluer l'état de conservation du bâtiment et d'orienter le programme de restauration.



5 *Les fouilles de la villa romaine, en août 1908 à l'est du château. Matthey juge « inutile, au début au moins, d'engager un architecte spécialiste dans la partie archéologique. La restauration du château est en effet prévue dans la troisième période seulement »⁴⁸ (OPAN, fonds ISCP).*



6 *Façade orientale du « vieux château », état en 1905, 1908 et 1939.*
En 1907, la démolition des grandes écuries construites en 1851-1853 met à nu les abords, les fondations et la façade orientale du château, déclenchant fouilles du terrain et explorations du bâti. Une fois l'ensemble des structures documentées, le nouveau jointoyage met en valeur la variété des appareillages et les éléments d'architecture (OPAN, fonds ISCP).

Les «archéologues» de l'Intendance⁴⁹ font preuve d'une rigueur encore rare à cette époque; ils accordent énormément de soin à la consignation de leurs découvertes et à la conservation des fragments d'objets mis au jour. Faute de temps et de qualifications, Matthey et ses collaborateurs peinent par contre à soutenir une véritable réflexion analytique et se réfèrent souvent à des experts extérieurs pour conforter leurs interprétations. Grâce au relevé et à la couverture photographique systématique des structures dans leur «état avant», leur «état exploré» et leur «état restauré», l'Intendance constitue en quelques années une documentation archéologique exceptionnelle (**fig. 8 et 11**). Ils font de leurs observations de terrain un large usage pratique, appuyant leurs travaux de consolidation, restauration et reconstitution sur ces dernières, mais le soin accordé à la documentation dépasse les besoins du chantier pour laisser à la postérité un témoignage irremplaçable de ce qui a été vu.

Quelles que soient ses forces et ses faiblesses, Matthey parvient à imposer l'archéologie, avec la documentation qui l'accompagne, comme composantes essentielles des campagnes de restauration des monuments neuchâtelois. Forte de sa nouvelle réputation de rigueur scientifique, la discipline constitue, dans l'esprit de l'intendant, un garde-fou essentiel contre l'empirisme qui prévalait jusqu'alors en matière d'intervention sur le patrimoine⁵⁰.

NE PAS FAIRE «PERDRE AU CHÂTEAU DE COLOMBIER CE QUE SA CONSTRUCTION PRÉSENTE DE CARACTÉRISTIQUE»⁵¹

Dans le cadre de son programme général de travaux, l'Intendance propose, en 1908, une transformation du «vieux château» qui comprend des salles d'arrêts et de théorie, ainsi que des dortoirs dans le corps sud, une cantine dans la partie orientale et des bureaux dans l'aile nord. Pour ce faire, les responsables projettent de consolider la totalité du gros-œuvre, de mettre à niveaux les étages et de refaire systématiquement tous les planchers, sans oublier l'amélioration des circulations par de nouveaux escaliers et le percement de fenêtres pour garantir éclairage et aération. Il est également prévu d'exhausser les ailes nord et est, de créer une imposante terrasse contre la façade orientale et de modifier la forme des toitures des tourelles (**fig. 7**). Fonctionnels, les aménagements intérieurs envisagés répondent aux mêmes critères que le reste de la place d'armes⁵².

Réalisée une dizaine d'années plus tard, la transformation du «vieux château» se métamorphose en restauration, pour des raisons pratiques autant que patrimoniales. Les dortoirs sont convertis en chambres et transférés dans l'aile est, alors que le mess des officiers investit le corps sud. Désormais teintée d'archéologie, la logique architecturale préside encore à la remise en état de l'ensemble, mais les nouvelles fonctions de l'édifice sont en meilleure adéquation avec son caractère historique. Un escalier est par exemple intégré sans démolition et reconstruction partielles de la façade nord⁵³.

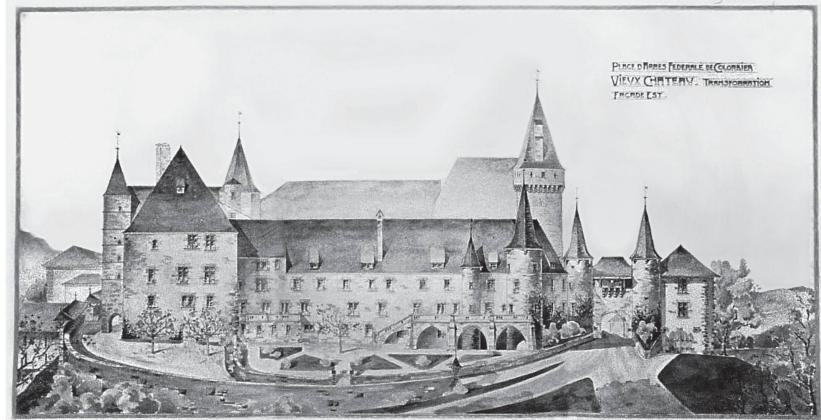
UNE APPROCHE «ARTISTIQUE, ARCHÉO-LOGIQUE ET CONSTRUCTIVEMENT PRATIQUE»⁵⁴

De 1916 à 1918, le démontage et la suppression des aménagements du XIX^e siècle ouvrent à Matthey et à ses collaborateurs tout le champ des «explorations» intérieures. Débarrassés de leurs faux-plafonds, galanages, revêtements muraux et autres installations récentes, les locaux retrouvent leurs volumes, niveaux et percements anciens. En sus des informations récoltées sur l'histoire et l'état de conservation de l'édifice, ces investigations mettent au jour des éléments architecturaux cachés ou murés dont l'Intendance va dans la mesure du possible tirer parti lors de son projet définitif (**fig. 8 et 11**).

S'éloignant de l'approche fonctionnelle qui présidait jusqu'alors à Colombier, le respect de l'intégralité des structures existantes rompt avec la recherche d'une «unité de style» très répandue au XIX^e siècle en matière de conservation du patrimoine. Se démarquant à la fois de la vision viollet-le-ducienne et des conceptions ruskiennes, Matthey et ses collaborateurs refusent de «corriger» autant que de «laisser mourir» les monuments historiques; ils acceptent le principe de l'intervention, ainsi que l'éventuel changement d'affectation. Ils revendiquent pour ce faire un sérieux et une méthode qu'ils qualifient d'archéologique ou de scientifique et dont toutes les références renvoient à Albert Naef et au chantier phare du moment, la restauration du château de Chillon⁵⁵. À peine énoncée, cette démarche systématique doit être relativisée par la réalité des sources, puisque ni définition précise ni paramètre d'évaluation ne l'accompagnent⁵⁶.

Dans sa vision idéale d'une restauration moderne et rigoureuse, Matthey revendique la conservation et la mise en valeur de toutes les époques qui constituent l'histoire du bâtiment, de façon à concilier l'ancien et le moderne. Séduisants sur le papier, ces principes sont délicats à concrétiser sur un chantier et peuvent être source de déconvenues ou de petits arrangements⁵⁷. La conservation de l'intégralité de la substance historique est également tempérée par la hiérarchie

7 *Façade est, premier projet de transformation, Intendance des bâtiments de l'État, vers 1906. La régularisation des percements et l'édification de la terrasse attirent davantage l'attention que la surélévation d'un étage absorbé dans la toiture (coll. privée).*



qui régit, dans l'esprit de Matthey, les bâtiments, les locaux et les éléments architecturaux; plus leur valeur historique est élevée, plus respectueuse sera leur approche, la palme du meilleur traitement revenant aux éléments antiques et médiévaux. La pierre prime les autres matériaux. Emportés par le désossage du bâtiment, les collaborateurs de l'Intendance poussent par exemple le nettoyage des pierres de taille et le décapage des boiseries du XVIII^e siècle jusqu'à la suppression de tout revêtement⁵⁸.

De 1916 à 1920, l'Intendance poursuit avec la remise en état du gros-œuvre qui se révèle passablement endommagé. Élimination des causes de dégradation, pérennité et fonctionnalité sont alors les mots d'ordre en matière de consolidation des murs, des toitures, des charpentes et des canaux de cheminée. Malgré ses prises de position en faveur de la conservation de l'intégrité du monument, Matthey ne craint pas les interventions musclées; au nom de la solidité de la construction, il remplace par exemple certains corbeaux en pierre par leur équivalent en ciment. Il n'hésite pas non plus à recourir à des techniques contemporaines, substituant aux poutraisons vermolues une dalle de béton armé et faisant systématiquement couler du béton sous les poêles et les grandes cheminées (fig. 9)⁵⁹. Planchers et plafonds d'origine font en principe l'objet d'un soigneux démontage, suivi d'un remontage « à l'identique », même si un examen attentif révèle parfois quelques tricheries.

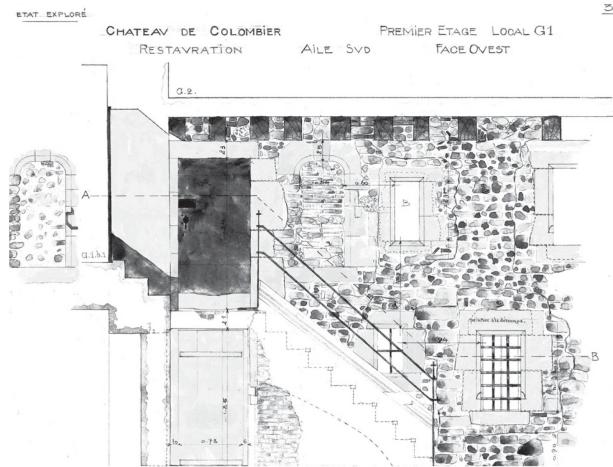
Les journaux de chantier révèlent également des tensions entre les logiques d'architecte et d'archéologue. En témoigne l'urgence à faire recréer les maçonneries que manifeste Louis Perrier – les pierres apparentes donnant « un aspect par trop hétéroclite aux façades » –, alors qu'Albert Naef souhaite garder les façades piquées comme source d'information⁶⁰. Au final, les fondations et les façades sont immédiatement consolidées pour des raisons statiques, alors qu'un crépi « à pierre vue » est retenu pour permettre la lecture des structures.

CONCILIER L'INCONCILIABLE

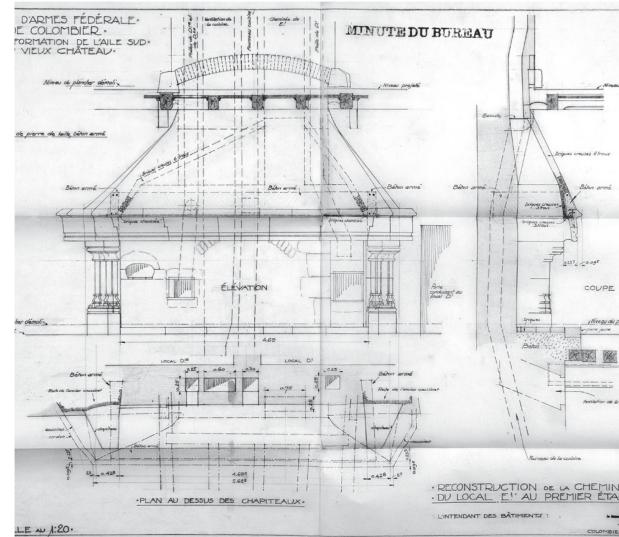
Les aménagements intérieurs, réalisés de 1920 à 1926 par l'Intendance, ont pour ambition la mise en valeur du caractère historique des locaux, mais butent à nouveau sur une question de définition. Par caractère, il faut entendre la fonction et l'âge de l'objet tels que l'Intendance les définit par ses recherches préliminaires. Sans surprise, la conciliation d'aspirations aussi différentes que la conservation intégrale, la mise en valeur de toutes les étapes historiques, la création d'un cadre harmonieux, l'évocation d'une ambiance « historique » et la mise aux normes du confort contemporain va se révéler difficile.

Soucieux de conserver le maximum de substance historique, Matthey et son équipe privilégient le remontage « à l'identique » des éléments démontés pour les besoins de la consolidation. Mais l'Intendance est rapidement confrontée à des pièces manquantes et des éléments endommagés qu'il faut compléter si elle veut conférer cohérence et attrait aux locaux. Elle va donc rétablir ou refaire certains éléments, en justifiant sa démarche par de solides références archéologiques et historiques.

Les restitutions suivent la logique suivante: pour compléter un élément disparu, priorité est donnée à la copie de vestiges encore en place, avant d'envisager une substitution par un objet équivalent (remplacement) ou de considérer le bien-fondé d'une reconstitution. Grâce à la bonne connaissance de l'objet et de son contexte, Matthey s'efforce de trouver une référence présentant une parenté avec l'original en matière de style et de date notamment. Il retient ses modèles du plus proche au plus lointain. Ainsi la volute gauche de la porte D1 est-elle copiée sur son homologue de droite⁶¹, alors que la cheminée G1b est transférée dans le local D2a⁶². Lorsque le château cesse d'être son propre modèle, l'Intendance fait usage de pièces provenant d'autres chantiers neuchâtelois⁶³, sans oublier le recours à des objets donnés à l'État lors de



8 *Relevé de la paroi ouest du local G1, [1916]. Par leur nombre et leur précision, ces relevés sont aujourd’hui encore une source précieuse. Ils ont par contre raison de la patience d’un des dessinateurs de l’Intendance, qui souhaite, malicieusement, « beaucoup de plaisir autour des relevés et bon courage à [son] successeur»⁶⁴ (AEN, 4TP, classeur « château de Colombier, état exploré, G1 »).*



9 *Reconstruction de la cheminée du local E1, 26 février 1920. Les travaux de transformation et de restitution des grandes cheminées permettent de concilier besoins contemporains et apparence « à l’ancienne », non sans quelques concessions majeures (AEN, 4TP-2).*

démolitions ou achetés à des particuliers, comme les poêles anciens⁶⁵. Si le remploi prévient la disparition d’éléments anciens, il les prive par contre de leur contexte d’origine et les détourne parfois de leur fonction première. La fidélité du rendu visuel des copies prime l’authenticité des matériaux; les parties manquantes des frises en bois sont par exemple complétées en staff (fig. 10)⁶⁶. L’enjeu des restitutions analogiques reposant sur le degré de fiabilité du modèle, les critères de sélection comme le «style original» ou «primitif» laissent parfois songeur.

Au cours de la phase de rhabillage, les locaux sont à nouveau traités en fonction de leur importance «historique» et de la qualité des vestiges anciens qu’ils renferment. La priorité est donnée à l’harmonie du décor, grâce à des retouches colorées, comme dans le local D2a⁶⁷ (fig. 11), ou à l’application de faux-joints sur les encadrements de nombreuses portes et fenêtres. En muséifiant les salles jugées historiques, Matthey déroge par contre à son principe de «laisser vivre» le bâtiment pour qu’il soit en phase avec le monde contemporain.

Au début du XX^e siècle, les tenants d’une «restauration archéologique ou scientifique» ne renoncent apparemment pas à tous les principes de leurs prédécesseurs, même si la restitution analogique se veut plus rigoureuse et qu’elle refuse de prendre la place d’éléments existants.

DÉCHIFFRER « UNE PAGE OUVERTE ET PARLANTE DE L’HISTOIRE »⁶⁸

Pour parer à la désinvolture avec laquelle se mêlent encore le vrai et le faux, Matthey et ses contemporains disposent toutefois d’une parade : le millésime, un code qui permet de distinguer l’authentique de la reconstitution. Empruntées au chantier du château de Chillon, les lettres et dates appliquées sur les éléments nouveaux permettent de différencier les restaurations simple (R) ou libre (RL) du fac-similé (FS) et de dater les interventions⁶⁹.

Au souci de transparence déontologique s’ajoute une ambition didactique, celle de permettre à chacun de découvrir et de comprendre le résultat des découvertes historiques et archéologiques. Matthey et ses collaborateurs recourent ainsi à des plaques portant les inscriptions «mur romain» ou «MR», à des incisions dans le mortier de jointoyage, au murage à mi-épaisseur de percements anciens inutilisés, à la construction de lignes de démarcation en petites pierres plates ou fragments de tuiles, ainsi qu’au décalage dans les épaisseurs des crépis. En fin de carrière, l’intendant pousse la démonstration archéologique aux limites de l’absurde, en faisant colorer les joints de certains murs pour illustrer la succession des époques de construction⁷⁰. À l’extérieur, il se contente de faire affleurer les murs au niveau du sol de la cour ou des jardins, selon une pratique largement usitée.

Convaincu de la puissance éducative des monuments historiques, Matthey préfère toutefois l'étiquetage des nouveaux apports à l'adoption d'un parti architectural ou de matériaux contemporains en rupture avec les structures traditionnelles.

L'EMBELLISSEMENT DU « VIEUX CHÂTEAU » :

EST-CE « AUX PEINTURES DE S'ADAPTER À L'ARCHITECTURE » OU L'INVERSE ?⁷¹

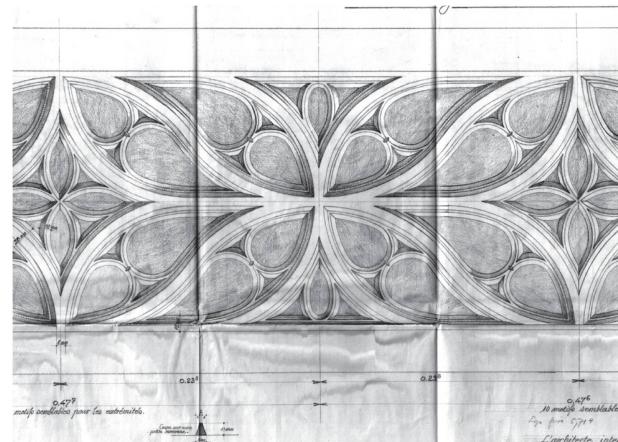
L'ameublement procède sans surprise des mêmes principes et limites que la restauration, tout en souffrant d'un sérieux manque de moyens financiers. Malgré les énormes sommes consacrées au chantier des casernes, le budget ne prévoit que la fourniture de mobilier contemporain choisi sur des critères de fonctionnalité et de solidité.

En matière d'embellissement du « vieux château », deux nouveaux acteurs volent la vedette à Matthey à partir de 1915 : le colonel divisionnaire Robert-Ferdinand Treytorrens de Loys (1857-1917) et le peintre Charles L'Eplattenier (1874-1946). Le premier réunit 78 000 francs destinés à l'achat de mobilier et d'objets anciens, ainsi qu'au financement d'un ensemble peint commandé au second⁷². Achevé en 1925-1926, l'ameublement du « vieux château » associe sans complexe les meubles des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles dans un goût historicisant.

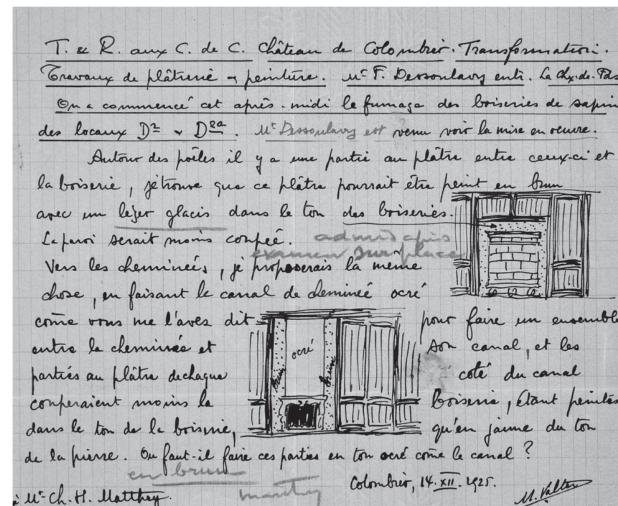
Quant aux qualités qui font de la peinture intitulée la *Mobilisation de 1914* une œuvre suisse majeure du début du XX^e siècle, elles sont diamétralement opposées à l'esprit de la restauration de Matthey, à l'exception peut-être de sa possible réversibilité (fig. 12). N'obéissant qu'à sa propre logique narrative, le décor peint occupe par exemple l'espace du plancher au plafond, recouvrant les percements autres que fonctionnels. L'autoritarisme du colonel et la détermination du peintre ont apparemment eu raison de toute velléité de discussion et ont passé outre aux réticences des instances de défense du patrimoine⁷³.

UN MODE OPÉRATOIRE BIEN RODÉ

La restauration du corps sud achevée, les travaux sont suspendus jusqu'en 1932, date à laquelle le chantier reprend dans les ailes nord et est, mais dans un contexte budgétaire moins favorable. Le mode opératoire parfaitement rodé de l'Intendance permet d'achever rapidement la restauration,



10 Détail en grandeur d'exécution de la frise reconstituée en staff dans le local D1 (AEN, 4TP-7).



11 Matthey se préoccupe du moindre détail comme en témoigne cette note interne traitant de l'harmonisation des divers éléments qui composent la pièce, lors des travaux de plâtrerie-peinture (AEN, 4TP-15).

mais montre de sérieux signes de raidissement, voire de dérive, ne souffrant plus la moindre remise en question.

Durant trois décennies, cette pratique professionnelle est mise en œuvre par Matthey à grande échelle dans le reste du canton, au premier chef lors des transformations des monuments historiques propriétés de l'Etat. Au nom de la Commission cantonale des monuments historiques, l'intendant dispense par ailleurs ses recommandations auprès des communes et des particuliers, lorsqu'il s'agit d'édifices mis sous protection par la loi de 1902. Spécialiste auto-proclamé de l'archéologie du bâti, Matthey s'immisce ainsi toujours davantage sur les chantiers, au risque de dépasser ses prérogatives.



12 Paroi ouest du local G1, sur laquelle Charles L'Eplattenier a marouflé l'un des volets de sa peinture La Mobilisation de 1914. La comparaison des états «avant travaux», «exploré» et «terminé» se passe de commentaire (OPAN, fonds ISCP, octobre et novembre 1916, puis 1926).

« RÈGLES SCIENTIFIQUES »⁷⁴ OU « CAPRICES ARCHÉOLOGIQUES »⁷⁵

À Neuchâtel, les journaux font bon accueil aux restaurations de Matthey, le public s'enthousiasmant notamment pour l'amélioration des connaissances amenées par les fouilles⁷⁶. Les rares critiques touchent à la personne de l'intendant plutôt qu'à ses conceptions de la restauration. Alors qu'il bénéficie de la caution de ses pairs, il faut chercher au sein des milieux académiques pour trouver des plumes plus mordantes. Parmi eux, Philippe Godet et Alfred Lombard décortiquent avec subtilité les mécanismes de la restauration telle que la pratique Matthey, dans le sillage d'Albert Naef et de la Commission fédérale des monuments historiques⁷⁷. Ils montrent l'ascendant qu'ont pris les professionnels sur les érudits, renvoyant toute velléité critique à un manque de compétences⁷⁸. Ils démystifient la dimension scientifique de l'approche, relativisent l'objectivité à laquelle prétendent les protagonistes, s'interrogent sur la vague déferlante des restaurations en Suisse romande, prônent la prudence en matière d'intervention et voient dans ces interventions un « fait de culture »⁷⁹. En dénonçant les limites de l'exercice, ils annoncent le renouveau qui aura lieu durant la seconde moitié du XX^e siècle⁸⁰.

OU IL EST QUESTION D'UNE CARRIÈRE BRUTALEMENT INTERROMPUE À CAUSE D'UNE... BAIGNOIRE!

Après trente-quatre ans de bons et loyaux services envers l'État, Matthey va connaître une fin de carrière à la dramaturgie plus proche de celle d'un héros grec que du cliché du fonctionnaire. En 1931, la presse l'accuse de se débarrasser de ses vieilles baignoires aux dépens de l'État⁸¹. Cocasse et partiellement vérifiable, cette « erreur de jugement »⁸² signe néanmoins la fin de sa carrière.

En raison du pouvoir conféré par sa position, de sa forte personnalité, de son intransigeance (ou de son perfectionnisme?), de son engagement total dans son travail et de la haute opinion qu'il a de sa tâche, Matthey s'est attiré de nombreuses antipathies. Alors que sa hiérarchie lui a long-temps laissé une très grande autonomie, l'intendant doit rendre davantage de comptes, à partir de 1931; en période de crise, le nouveau conseiller d'État, Alfred Guinchard, est en effet plus attentif aux potentielles économies à réaliser qu'aux enjeux patrimoniaux⁸³. En 1934, le maître

vitrrier Antoine Crivelli se charge de porter l'estocade, en déposant une plainte accusant Matthey d'exiger des rabais sur des travaux privés, en contrepartie de l'attribution de mandats par l'État⁸⁴. Alors que les différentes enquêtes concluent à un non-lieu, le tort moral est jugé suffisant pour que le Conseil d'État demande à l'intendant sa démission⁸⁵. Profondément blessé, ce dernier obtempère le 19 juin 1934 et part s'installer à Lausanne en 1935⁸⁶. Un cycle prend ainsi fin en matière de conservation du patrimoine, les collaborateurs de l'Intendance se bornant à gérer les affaires courantes et à terminer les chantiers en cours.

Avec le recul, le parcours de Matthey illustre bien le changement qui s'opère en matière de conservation du patrimoine au début du XX^e siècle. Soucieux de concilier l'ancien et le moderne, l'intendant adopte une méthode de restauration qui se démarque du « dilettantisme » du XIX^e siècle⁸⁷, en revendiquant notamment davantage de rigueur scientifique. Il expérimente – sur le terrain et à l'échelle de la région neuchâteloise – les principes qui émanent des débats déontologiques qui occupent les théoriciens de la conservation du patrimoine en Suisse et en Europe.

Durant sa carrière, Matthey relève avec brio un défi de taille, à savoir la remise en état des châteaux de Neuchâtel et de Colombier, mais également de l'ensemble du parc immobilier de l'État. En éliminant les causes de dégradations et en assurant aux bâtiments une fonction contemporaine, l'intendant leur garantit un avenir, malgré des concessions parfois importantes. Le recours à une méthode normative lui permet de mener de front de nombreux chantiers. Curieux et ouvert d'esprit à ses débuts, Matthey se laisse petit à petit enfermer dans son propre système, par sa prétention à l'objectivité et à l'universalité de son approche, ainsi qu'à la pérennité de ses interventions.

Aujourd'hui, les services rendus et les heureuses initiatives priment les regrettables circonstances de sa mise à pied. Depuis lors, les érudits ont affiné leurs connaissances du bâti neuchâtelois, mais, avec ses millésimes, ses incisions et ses façades à décrypter, Matthey a laissé sa vision de l'histoire monumentale neuchâteloise, de même qu'une forte et intéressante empreinte matérielle sur l'architecture.

NOTES

¹ Louis THÉVENAZ, «Charles-Henri Matthey, ancien intendant des bâtiments de l'État», in *FAN*, 15 février 1956, p. 10.

² *Ibid.* La nécrologie consacrée à Matthey dans *Le Véritable messager boiteux de Neuchâtel*, 1957, p. 50, décline la précédente sans amener d'éléments nouveaux. Il existe par ailleurs quelques notes biographiques de la main d'André Béguin et de Paul Grandjean, 12 février [1956]. AEN, FDP, dossier Matthey (Charles-Henri).

³ *FAN*, 15 février 1956, p. 10.

⁴ Les recherches à l'origine de cet article ont été faites pour: Claire PIGUET, *Charles-Henri Matthey (1880-1956) ou une première approche de l'histoire de la conservation et de la restauration des monuments dans le canton de Neuchâtel*, mémoire de licence, dir. par Marcel Grandjean, UNIL 1990.

⁵ *Messenger boiteux* 1957 (cf. note 2), p. 50.

⁶ Fils d'Henri Matthey (employé à la gare en 1880 et chef de la gare de Neuchâtel-Vauseyon en 1905) et de Rosina née Biéri (dite sans profession), Matthey termine avec succès le Gymnase cantonal et obtient un brevet de connaissances pour l'enseignement primaire en 1897. En 1899, il mesure 177 cm et passe haut la main les tests intellectuels de l'armée, mais souffre d'albuminurie, une déficience qui lui vaut l'exemption de tout service militaire. AEN, registres de l'état civil n° 42 et n° 190; fonds Département militaire n° 174, examen de recrue, 19 septembre 1899; Manuel du Conseil d'État (MCE), 6 février 1900 et 27 décembre 1901; *FAN*, 19 juillet 1897.

⁷ Auguste Ribaux (1854-1902); il démissionne en septembre 1901 pour la fin de la même année. AEN, MCE, 20 septembre 1901.

⁸ Jeanne Irma (1879-1946) née Béguin; Pierre-Henri (1909-1997), Rose-Hélène (1911-1996) et Madeleine-Andrée (1915-?).

⁹ Le remaniement touche l'ensemble du département des Travaux publics. AEN, Bulletin des délibérations du Grand Conseil (BGC) vol. 63, 25 avril 1901, pp. 350-353; vol. 64, 22 mai 1901, pp. 75-80, 24 octobre 1901, pp. 394-398, 20 novembre 1901, pp. 530-534 et 21 novembre 1901, p. 542.

¹⁰ «Nous nous sommes rangés à cet avis, par la considération que dans notre pays, où l'art architectural est représenté d'une manière très distinguée, il est indiqué d'appeler tous les talents à se produire par des concours publics.» AEN, BGC, vol. 64, rapport du Conseil d'État au Grand Conseil, 24 octobre 1901, p. 397.

¹¹ L'entretien des bâtiments comprend l'équipement mobilier et la conciergerie, alors que la supervision des constructions publiques s'étend aux écoles, aux logements subventionnés, aux hôpitaux, etc. Parmi les constructions nouvelles réalisées par l'Intendance, citons le nouveau pavillon de l'asile de Beauregard à Neuchâtel (1908-1909), la caserne des officiers de Colombier (1912-1914), le sanatorium neuchâtelois de Leysin (1921) et le collège d'Hauterive (1923).

¹² À fin 1902, la structure comprend un intendant (Charles-Henri Matthey), un aide-intendant (Georges Fath) et un commis (Willy Mohr). En 1925, le personnel de l'Intendance s'est considérablement étoffé, puisque Matthey est épaulé par deux aides-intendants (Willy Mohr et Henri Werner), deux dessinateurs (Otto Schweizer et André Béguin), un commis (Benoît Roulet), une sténodactylo (Germaine Schneider), auxquels il faut ajouter le portier (Charles Chautems) et le concierge (Lucien Monnier) du château de Neuchâtel. AEN, MCE, 26 juin 1925.

¹³ Il s'agit de la Loi sur les constructions de 1912. Matthey est membre de sociétés comme le Heimatschutz et L'Œuvre; il participe activement à des initiatives aussi variées que la protection des ruines et châteaux suisses, la rénovation du costume neuchâtelois, la création d'une patinoire ou la renaissance du corso fleuri de la fête des vendanges. *FAN*, 15 février 1956, p. 10.

¹⁴ AEN, fonds Travaux publics, 1TP-818, carton Valangin, château et remparts, lettre d'Auguste Ribaux à Frédéric Soguel, conseiller d'État, 14 mai 1901.

¹⁵ Citons parmi ces personnalités, le conseiller d'État Frédéric Soguel, les architectes Léo Châtelain et Louis Reutter, les conservateurs de musée Alfred Godet et William Wavre et l'homme de lettres Philippe Godet. Claire PIGUET, «Valangin, une société d'histoire pour «châtelain»», in *Moyen Âge*, 2013, 4, pp. 123-134; Christian DE REYNIER, «Aux origines de Valangin: regards sur le château médiéval», in *RHN*, 2005, pp. 7-34; Claire PIGUET, «Le réveil d'une forteresse assoupie: les multiples facettes de la conservation du château de Valangin», in *RHN*, 1996, 2, pp. 99-110.

¹⁶ «M. Paul Robert relève le fait que les plans d'agrandissement et de transformation des casernes ont été élaborés par l'intendant des bâtiments. Or, il avait été convenu naguère, au moment de la suppression du poste d'architecte cantonal, que des travaux de cette nature seraient confiés, à la suite de concours, aux architectes privés.» AEN, BGC 1908, p. 449.

¹⁷ AEN, Rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes et la gestion du Conseil d'État pendant l'exercice 1912, Neuchâtel 1913, p. 9.

¹⁸ Titre d'un article critiquant le coût des travaux effectués aux casernes de Colombier. *La Sentinelle*, 25 avril 1913.

¹⁹ Ils définissent notamment le nouveau statut légal des objets archéologiques, qui intègrent dorénavant les collections publiques.

²⁰ Les premiers cantons sont Vaud (1898) et Berne (1901), suivi de Neuchâtel (1902) et du Tessin (1904).

²¹ Claire PIGUET, «Ricochets neuchâtelois: la loi de 1902 et les restaurations dirigées par Charles-Henri Matthey», in *Autour de Chillon, archéologie et restauration au début du siècle*, dir. par Denis Bertholet, Olivier Feihl & Claire Huguenin, Lausanne 1998, pp. 60-66; Claire PIGUET, «Dites-nous quels sont les bâtiments que vous conservez et nous vous dirons qui vous êtes», in *RHN*, 2004, 1-2, pp. 33-57.

²² Avec tous les problèmes ou risques de malentendus qu'implique une telle imbrication des compétences.

²³ À propos d'Albert Naef, voir *Autour de Chillon* 1998 (cf. note 18), pp. 121-232.

²⁴ À la suite de la restauration de la Collégiale (1867-75), Léo Châtelain s'est progressivement imposé comme le spécialiste en matière de conservation et de restauration des monuments neuchâtelois de la fin du XIX^e siècle. Membre de la Commission technique du château de Chillon, il introduit Matthey auprès d'Albert Naef et peut-être de Johann Rudolph Rahn ou de Henri de Geymüller. L'intendant avait sans nul doute connaissance de leurs écrits. *Léo Châtelain, architecte 1839-1912*, Neuchâtel 1985.

²⁵ Homme de lettres et journaliste, Philippe Godet se fait le chantre d'une certaine conscience critique qui prône l'intervention minimale, lorsque ce n'est pas le refus de toute intervention. Il dénonce autant les «fantaisies» du XIX^e siècle que les «caprices archéologiques» contemporains et rappelle l'importance de notions abstraites comme la beauté et l'authenticité. *Critiques d'art de Suisse romande: de Töpffer*

à *Boudry*, dir. par Philippe Junod & Philippe Kaenel, Lausanne 1993 (Études et collections littéraires), pp. 141-186.

²⁶ Il est difficile d'établir leur liste exacte, mais des noms comme les historiens de l'art Johann Rudolph Rahn (1841-1912) et Josef Zemp (1869-1942), les architectes Hans Auer (1847-1906), Gustav Gull (1858-1942) et Eduard Joos (1869-1917) apparaissent parfois au détour d'un échange de lettres ou d'une mention dans le journal de chantier. En fonction de la nature des décisions à prendre, Matthey sollicite l'expertise des archéologues, des historiens ou des architectes (cf. note 40).

²⁷ AEN, 1TP-850, lettre d'Albert Naef, président de la CFMH, à Alfred Guinchard, conseiller d'État, 3 novembre 1931.

²⁸ Voir notamment Albert KNOEPFLI, *Schweizerische Denkmalpflege, Geschichte und Doktrinen*, Zurich 1972; Marion WOHLLEBEN, *Konservieren oder Restaurieren? Zur Diskussion über Aufgaben, Ziel und Probleme der Denkmalpflege um die Jahrtausenderwende*, Zurich 1989; *100 ans de la Commission fédérale des monuments historiques*, numéro spécial d'*A+A*, 2015, 2.

²⁹ AEN, 2TP-954, texte d'une présentation du château de Neuchâtel [à la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, mai] 1905 (ci-après: Présentation, 1905). AEN, 2TP-43, texte d'une conférence donnée à Corcelles, 14 février 1923 (ci-après: Conférence 1923). Il a publié quelques rares articles dans le *Messager boiteux* et a participé à la rédaction du *Guide du château de Valangin* avec Louis Reutter en 1917.

³⁰ En 1933, 15 bâtiments mis sous protection appartiennent à l'État, 105 aux communes et 180 à des privés. AEN, 1TP-850, lettre de Matthey à Alfred Guinchard, 25 juillet 1933.

³¹ Par ce terme, Matthey et ses collaborateurs entendent les ailes sud, est et nord, ainsi que la grande tour d'honneur; ils intègrent parfois le grenier et la porte dite des allées.

³² *Messager boiteux* 1957 (cf. note 2), p. 50.

³³ Jean COURVOISIER, « Contribution à l'histoire du château de Colombier », in *RSAA*, 1961, pp. 180-205; Jean COURVOISIER, *Les districts de Neuchâtel et de Boudry*, Bâle 1963 (MAH Neuchâtel II), pp. 286-308; Jacques BUJARD & Jean-Daniel MOREROD, « Colombier NE, de la villa au château. L'archéologie à la recherche d'une continuité », in *De l'Antiquité tardive au Haut Moyen Âge (300-800) – Kontinuität und Neubeginn*, dir. par Renata Windler & Michel Fuchs, Bâle 2002, pp. 49-57; Christian DE REYNIER, « *Villae, castri* et châteaux forts: les sièges du pouvoir médiéval à Neuchâtel du second royaume de Bourgogne à la fin du Moyen Âge », in *Moyen Âge* 11, 2006, 2, pp. 69-89; Jeannette KRAESE & Christian DE REYNIER, « Entre Jura et Trois-Lacs, la rive nord du lac de Neuchâtel à l'époque romaine », in *EntreLacs. Le Pays des Trois-Lacs à l'époque romaine*, dir. par Sophie Delbarre-Bärtschi, Avenches 2013, pp. 76-85.

³⁴ Le Canton est propriétaire de l'ensemble des bâtiments et commanditaire des travaux, alors que la Confédération, locataire des casernes, dispose d'un droit de regard sur ceux-ci. La gestion de l'arsenal est du ressort du Canton.

³⁵ Adamir Sandoz (député socialiste) et Ernest Paris (député radical). AEN, BGC, 72, 1908, pp. 446-447 et 1912, 78, p. 235.

³⁶ Toutes les sources convergent pour dénoncer l'utilisation incomplète et peu rationnelle des locaux, la circulation difficile à l'intérieur des bâtiments, les conditions d'hygiène déplorables, le manque de confort, l'état critique du gros-œuvre et, moins grave, le besoin de rafraîchissement de toutes les peintures. AEN, 4TP-2, pétition d'une trentaine d'officiers au Conseil d'État, 27 mai 1904; *Rapport de la Commission fédérale pour l'hygiène des casernes au Département militaire suisse*, 30 juin 1909, Berne 1909, pp. 29-30; AEN, BGC,

vol. 72, 1908, p. 432; AEN, 4TP-12, lettre justifiant les dépenses par Matthey, 12 juillet 1928.

³⁷ 4% pour les bâtiments restaurés et 5% pour les nouveaux bâtiments. AEN, BGC 1908, pp. 369-450; 1912, pp. 227-237.

³⁸ Bâtiments dits des bains-douche (1909-1910) et cuisines (1911-1912), des édifices démolis et remplacés par de nouvelles constructions en 1984-1986; écuries et logement du casernier (1910-1911), mur de soutènement (1912-1913) et caserne des officiers (1912-1914).

³⁹ Surélévation des ailes de l'arsenal (1904 et 1908), rénovation des casernes n° 1-2 (1908-1909 et 1910-1911) et aménagement d'une infirmerie dans la caserne n° 3 (1908-1909 puis 1912-1913).

⁴⁰ AEN, 4TP-2, questionnaire soumis par Matthey à un groupe d'experts, 4 août 1910. Matthey a sollicité les « professeurs » zurichoises Gustav Gull et Johann Rudolph Rahn, les architectes Eugen Joos de Berne et Léo Châtelain de Neuchâtel, sans oublier le conseiller d'État Louis Perrier.

⁴¹ L'archéologue neuchâtelois Frédéric Dubois de Montperreux mène plusieurs campagnes de fouilles en 1840-1842 et conclut à la présence d'un *castrum* romain, une interprétation corrigée en *villa* romaine par William Wavre en 1905. William WAVRE, « Ruines romaines à Colombier, fouilles exécutées en 1840 par Dubois de Montperreux », in *Musée neuchâtelois*, 1905, pp. 153-169.

⁴² « Le vieux château et la porte d'entrée » bénéficient de la mise sous protection cantonale depuis le 21 mars 1905.

⁴³ De 1908 à 1913, la Confédération soutient les campagnes de fouille des vestiges romains à raison de 7070 francs, en contrepartie de rapports réguliers et d'une documentation (plans, relevés, croquis et photographies) à verser au Musée national, sans oublier la protection des vestiges par le Canton. L'Intendance n'obtiendra par contre pas de soutien financier pour les investigations des années 1930. AEN, 4TP-3, note comptable, 14 mars 1913.

⁴⁴ Le Comité de la Société suisse pour la protection des monuments historiques tient sa séance à Neuchâtel les 17, 18 et 19 juillet 1908 et visite le château de Colombier. AEN, 4TP-51, 8, 18 et 19 juillet 1908.

⁴⁵ « L'exploration systématique, qui est la formule d'application de la méthode scientifique [...] doit présider à toute restauration. [...] Ce que les textes ou la tradition ne peuvent dire, l'archéologie le définira. » AEN, 2TP-954, Présentation 1905.

⁴⁶ Marc-Antoine KAESER, « Les prémisses d'une politique archéologique au XIX^e siècle », in *RHN*, 2004, 1-2, pp. 15-32.

⁴⁷ Christian DE REYNIER, « Antiquaires, archéologues et architectes. Aux origines de l'archéologie des monuments à Neuchâtel », in *RHN*, 2004, 1-2, pp. 59-77. Nous empruntons à ce dernier la notion d'enquête utilisée en titre. L'Intendance entreprend les recherches documentaires préliminaires sur la *villa*, avant de solliciter les archivistes de l'État, démarche qu'elle réitérera à d'autres moments du chantier et pour d'autres sites. AEN, 4TP-51, journal de chantier, 20-22 juin 1908.

⁴⁸ AEN, 4TP-8, lettre de Matthey à Perrier, 8 mai 1908.

⁴⁹ À Colombier, les « archéologues », dépourvus de qualifications dans les disciplines de l'histoire et de l'archéologie, viennent du domaine de la construction (architecte, dessinateur, conducteur de travaux). En 1908, un bureau spécial est installé à Colombier et travaille sous l'autorité de Matthey. Raoul Coste, Max Roulet et André Béguin sont engagés à cette occasion; le maçon Pierre Butti sera appelé en renfort et payé à la journée; il va devenir l'homme de confiance et d'expérience en matière de fouille.

⁵⁰ «La science met à la disposition de l'archéologue et de l'architecte des moyens appropriés pour rendre aux choses du passé leur splendeur primitive.» AEN, 2TP-954, Présentation 1905. Sur le caractère scientifique de l'archéologie, voir également S. G., «Les études archéologiques en Suisse», in *GdL*, 17 février 1911, p. 3.

⁵¹ AEN, MCE, 4 juillet 1842.

⁵² AEN, 4TP-2, devis des transformations et aménagements nouveaux dans le Vieux Château, 22 août 1906; 4TP-3, note manuscrite de Matthey, 31 janvier 1905; bordereau des devis de transformation, 25 août 1906; 2TP-322, Procès-verbaux de la Commission cantonale des monuments historiques (PV CCMH), 10 novembre 1906.

⁵³ AEN, 4TP-12, devis des réparations dans le Vieux château, du 31 juillet au 16 août 1916. 2TP-322, PV CCMH, 1^{er} novembre 1917.

⁵⁴ AEN, 1TP 850, lettre d'Albert Naef à Alfred Guinchard, 3 novembre 1931.

⁵⁵ Johann Rudolph RAHN, *Une restauration modèle et les dernières découvertes faites au Château de Chillon*, Lausanne 1898; *Autour de Chillon* 1998 (cf. note 18), pp. 121-232.

⁵⁶ Les notions évoquées dans ces quelques lignes apparaissent au détour des rares écrits ou notes de conférences de Matthey, notamment celles données à Neuchâtel en 1905 et à Corcelles en 1923 (cf. note 26).

⁵⁷ Comme la restitution presque systématique des meneaux et le recours à de la taille à l'ancienne pour certains encadrements nouveaux. AEN, 4TP-7, commentaire sur un plan (local G2), décembre 1917.

⁵⁸ Les panneaux du salon de Lord Keith sont aujourd'hui encore en sapin brut. MAH Neuchâtel II, pp. 292 et 306.

⁵⁹ AEN, 4TP-4, nombreux plans, coupes et détails réalisés en 1920.

⁶⁰ AEN, 2TP-322, PV CCMH, 12 octobre 1908.

⁶¹ AEN, 4TP-69, journal de chantier, 2 mai 1921.

⁶² AEN, 4TP-71, journal de chantier, 22 décembre 1924.

⁶³ «Je vous remets ce jour les vieilles serrures et péclets provenant du château de Neuchâtel, parmi lesquels vous trouverez sans doute des possibilités d'adaptation aux portes du château de Colombier.» AEN, 4TP-12, lettre de Matthey à Valter, 20 mars 1926.

⁶⁴ AEN, 4TP-69, 31 mars 1920.

⁶⁵ L'étude du remploi des poèles mériterait une étude à l'échelle du canton; «été à Auvernier le matin au n° 68 voir fourneau à catelles antiques. [...] L'après-midi, comparaison avec fourneau de D2a, calque, retourné à Auvernier, visite du fourneau avec M. Matthey.» AEN, 4TP-69, journal de chantier, 27 avril 1920.

⁶⁶ AEN, 4TP-15, rapport de Valter à Matthey, 19 novembre 1924.

⁶⁷ AEN, 4TP-15, rapport de Valter à Matthey, 14 décembre 1925.

⁶⁸ «C'est, en effet, un devoir dans toute restauration bien comprise de laisser visible, de rendre apparent, tout élément de la vie antérieure de l'édifice qui permette de lire et de comprendre son développement depuis son origine.» AEN, 2TP-43, conférence 1923.

⁶⁹ Matthey a pris des notes lors de ses visites au château de Chillon en 1904 et 1911. AEN, 2TP-954, notes du 13 mars 1904 et du 13 mars 1911.

⁷⁰ «Tour d'angle NE. Indications pour terminer le crépissage des joints à blanchir sur les parties les plus anciennes, murs à teinter en jaune aux parties les plus récentes.» AEN, 4TP-39, rapport de vacances, 2 septembre 1932.

⁷¹ AEN, 4TP-12, compte-rendu d'une visite du château avec Albert Naef, 4 janvier 1926.

⁷² La Fondation de Loys est active de 1917 à 1926. Au moment de sa dissolution en 1926, les pièces d'ameublement qui sont en sa possession ainsi que le solde des comptes sont remis à l'État. Archives du Musée de Colombier, classeur Fondation de Loys, correspondance, novembre 1925-avril 1926.

⁷³ «À propos de la décoration, M. Bille, tout en étant persuadé que M. L'Eplattenier fera bien, voudrait que la commission pût examiner le travail avant son achèvement. M. le Président se déclare d'accord avec ce point et en prend note. M. Godet exprime le regret qu'on n'ait pu faire comprendre au colonel de Loys qu'il n'était pas seul maître ni seul juge dans cette affaire.» AEN, 2TP-322, PV CCMH, 1^{er} novembre 1917.

⁷⁴ «Il eut d'ailleurs l'occasion d'appliquer les règles scientifiques partout aujourd'hui reconnues en pareille matière.» Nécrologie de Léo Châtelain, *Messager boiteux* 1914, p. 14. AEN, 1TP-850, lettre d'Albert Naef à Alfred Guinchard, 3 novembre 1931.

⁷⁵ Propos tenus par Philippe Godet à propos de la restauration de la maison des Halles à Neuchâtel. AEN, 2TP-322, PV CCMH, 24 novembre 1913.

⁷⁶ Colombier est même qualifié de «notre Chillon». *FAN*, 11 et 15 mai 1926.

⁷⁷ De Philippe Godet, voir *Neuchâtel Pittoresque*, 2 tomes, Neuchâtel 1901-1902; préface de Louis REUTTER, *Fragments d'architecture neuchâteloise*, série II, Neuchâtel 1910, et diverses prises de position dans le *Bulletin du Heimatschutz*, en 1906 notamment. Alfred LOMBARD, «Le plus ancien de nos clochers: Corcelles-Cormondrèche», in *GdL*, 31 août 1924. Sans rapport direct avec Matthey, Ramuz va également s'interroger sur la prolifération des chantiers de restauration vaudois et leurs dérives. Charles-Ferdinand RAMUZ, «Restaurations», in *Aujourd'hui*, 1931, 58, pp. 4-6.

⁷⁸ «[...] il faut presque être du métier pour en comprendre toutes les difficultés, et pour apprécier la façon remarquable, je maintiens l'expression, dont M. Matthey a su les surmonter.» AEN, 1TP-850, lettre d'Albert Naef à Alfred Guinchard, 3 novembre 1931

⁷⁹ Françoise BERCÉ, *Les premiers travaux de la commission des monuments historiques, 1837-1848*, Paris, 1979, p. 17.

⁸⁰ Les notions de conservation in situ, de respect de l'intégrité matérielle de l'objet et d'approche pluridisciplinaire qui vont apparaître dans les Chartes d'Athènes (1931) ou de Venise (1964), par exemple.

⁸¹ La baignoire installée à la prison de la Chaux-de-Fonds se révèle être l'ancienne baignoire personnelle de Matthey, celle qu'il a vendu quelques semaines plus tôt à l'entreprise Calorie SA à Neuchâtel.

⁸² *FAN*, 15 février 1956, p. 10.

⁸³ Après avoir été dirigé par l'architecte de formation Louis Perrier jusqu'en 1912, Matthey dépend ensuite d'Henri Calame jusqu'en 1931; le nouveau conseiller d'État ouvre sa présidence de la CCMH en affirmant son incompétence en matière de monuments historiques. AEN, 2TP 322, 24 novembre 1913.

⁸⁴ AEN, 1TP-38, rapport d'Alfred Guinchard au Conseil d'État, 8 juin 1934.

⁸⁵ Les comptes de l'Intendance des bâtiments étaient rigoureusement tenus et les travaux conduits de même.

⁸⁶ AVN, contrôle des habitants 1926-1949, fiche personnelle. Son épouse résidera par contre à Neuchâtel jusqu'à son décès.

⁸⁷ AEN, 2TP-43, Conférence 1923.